

Profession de foi 2023

7 février 2023

Madame, Monsieur,

La profession de foi n'est pas une obligation dans l'année de catéchèse des 6^{ème}, elle n'est pas non plus l'aboutissement de l'année. Elle marque un moment important, autant à travers la retraite que la célébration, qui doit être l'occasion pour le jeune de s'approprier sa foi et d'avoir envie de continuer à vivre en chrétien.

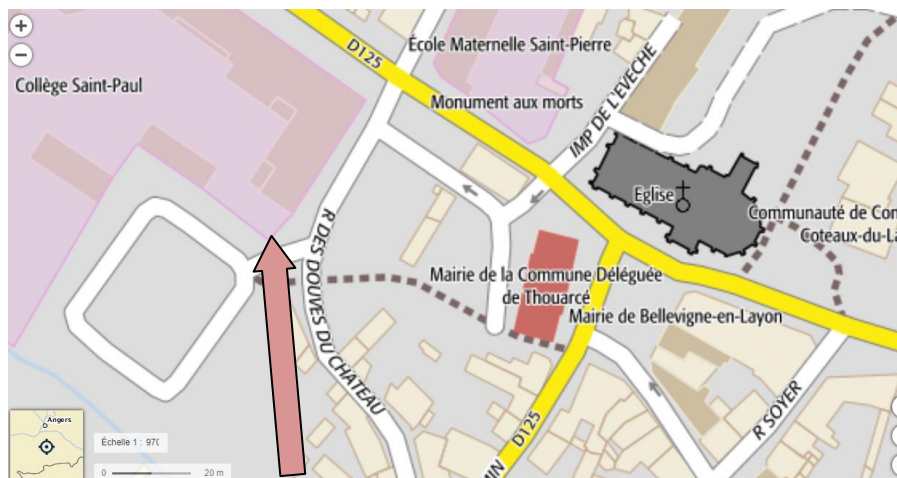
Vivre sa profession de foi nécessite une préparation, que l'on appelle retraite de profession de foi. Cette retraite sera commune aux jeunes des paroisses St Pierre-en-Layon-Hyrôme (Thouarcé et voisins), Notre-Dame-d'Aubance (Brissac et voisins).

Elle aura lieu sur 2 jours, durant la 2^{ème} semaine des vacances de printemps,
les lundi 17 avril et mardi 18 avril,

*La célébration de la profession de foi aura lieu
Le dimanche 7 mai à 11h00 à St Lambert-du-Lattay
ou le samedi 20 mai à 18h30 ?? à St Jean-des-Mauvrets*

Pour en discuter ensemble, vous donner toutes les informations pratiques concernant la retraite, et la célébration, pour vous permettre de poser les questions que vous souhaitez, nous vous proposons de nous retrouver :

***Le mardi 14 mars, à 18h30
Au collège St Paul à Thouarcé***



Entrée du collège ici sur le coté

Comptant sur votre présence,

Cordialement,

L'abbé Dominique Raimbault,
curé à Thouarcé